

ACTION QUE CHOISIR ENSEMBLE

Achat groupé granulés de bois

Ensemble, obtenons le prix du pellet le plus attractif



Publié le 04 mai 2026

Après l'électricité, le gaz et le fioul, Que Choisir Ensemble, via sa filiale, la SAS Que Choisir, lance en 2026 une nouvelle opération d'achat groupé de pellets/granulés de bois. L'objectif reste inchangé : permettre aux consommateurs de reprendre la main sur leurs dépenses énergétiques, en s'appuyant sur la force du collectif pour obtenir des conditions tarifaires plus justes, sans compromis sur la qualité ni sur les exigences environnementales.

Des économies possibles pour 2 millions de foyers

En 2025, près de 2 millions de maisons individuelles sont équipées d'un chauffage au granulé de bois en France, selon Propellet, pour une consommation nationale de 2,4 millions de tonnes.

Dans un marché marqué par de fortes fluctuations, le chauffage aux pellets représente un poste de dépense structurant pour les ménages. En moyenne, un logement équipé consomme 1,2 tonne de granulés par an, avec des écarts selon les équipements : environ 1,1 tonne pour un poêle et jusqu'à 3,5 tonnes pour une chaudière.

Face à ces enjeux, l'achat groupé « Choisir son pellet » permet aux consommateurs de ne plus subir les prix, mais de peser collectivement sur l'offre.

Soyons plus pour payer moins

En regroupant les demandes, cette opération permet d'instaurer un rapport de force favorable aux consommateurs, afin d'obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses dans un marché sous tension.

Mais au-delà du prix, l'initiative vise aussi à orienter le marché vers des pratiques plus responsables, en imposant un cahier des charges exigeant.

Nouveauté 2026 : afin de renforcer la fiabilité de l'offre, l'intermédiaire spécialisé en achats groupés, Groupasol SRL, s'approvisionne désormais directement auprès de producteurs français et de pays limitrophes (Belgique, Espagne). Une fois le pellet commandé à ces producteurs, il est directement envoyé auprès des distributeurs départementaux pour livraison aux particuliers. Cette évolution permet de mieux maîtriser la qualité des produits (taux d'humidité, de cendres, densité ou encore pouvoir calorifique), de sécuriser les livraisons, et de s'appuyer sur un réseau de distributeurs locaux sélectionnés pour leur fiabilité et la qualité de leur service.

Les granulés proposés sont composés de bois 100 % résineux, certifiés DIN Plus, et labellisés PEFC, garantissant une gestion durable des forêts, ainsi que des exigences élevées en matière de performance, de traçabilité et d'impact environnemental.

Un levier pour une consommation plus responsable

Après un ralentissement en 2023-2024, le marché des équipements repart à la hausse en 2025, avec 128 000 poêles à granulés et plus de 8 000 chaudières vendues. Dans un contexte de transition énergétique, cet achat groupé constitue un outil concret pour orienter la consommation vers des produits à la fois plus fiables, plus transparents et plus respectueux des ressources.

Il illustre la capacité des consommateurs, lorsqu'ils se regroupent, à faire évoluer les pratiques du marché, au-delà de leur seul pouvoir d'achat.

Modalités pratiques

Les inscriptions à l'opération sont ouvertes du 4 mai au 24 mai sur www.choisirsonpellet.fr, gratuitement et sans engagement.

En fonction des quantités estimées, le distributeur de pellets adresse aux consommateurs inscrits une offre personnalisée, qu'ils peuvent accepter ou non entre le 25 mai et le 7 juin.

La phase de préparation des livraisons se déroulera du 8 au 14 juin, pour des livraisons prévues entre le 15 juin et le 19 juillet. Le paiement intervient à la livraison.

Conformément à l'indépendance de l'association, une participation forfaitaire de 5 euros aux frais d'organisation est demandée en cas de souscription, à payer directement auprès du distributeur.

Un appel à se mobiliser collectivement

Que Choisir Ensemble invite donc tous les ménages chauffés aux pellets à se rassembler sur www.choisirsonpellet.fr pour peser sur l'offre et réduire leur facture.